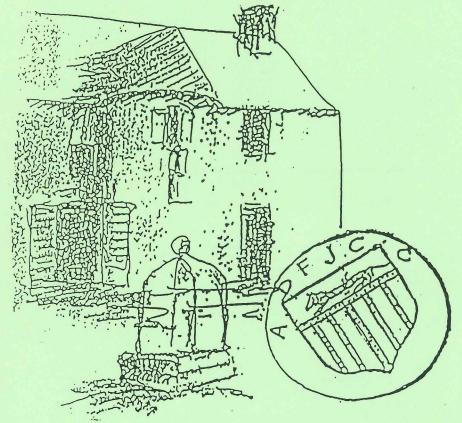
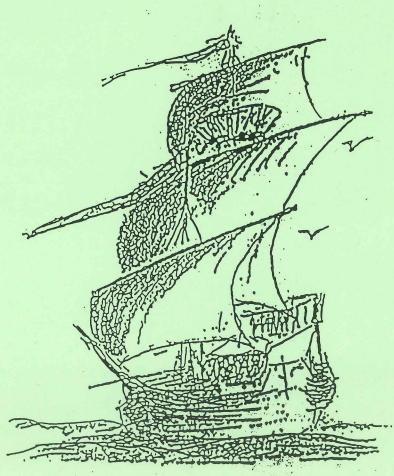
Bulletin Nº 16



Année 2008

Association
des
Descendants
de la
famille
de
Jacques CARTIER
et de ses
Compagnons



Association

des

Descendants

de la

Famille

de

Jacques CARTICR

et de ses

Compagnons

BULLETIN N° 16
Année 2008

N° I.S.S.N. : 1253-9481
Responsable de la publication : Dr G. NICOLAS
Dépôt Légal : 1er trimestre 2009
Prix du N° : 5 euros

Sommaire

Vous trouverez dans ce 16ème numéro du Bulletin de l'A.D.F.J.C.C.:

- page 3 :Liste des Membres fondateurs, des Membres d'Honneur, des Membres Honoraires, des membres du Conseil d'Administration et du bureau
- page 4 :Liste des adhérents
- page 10 :Le Mot du Président
- page 11: La Lettre de Michel JOSSEAUME
- page 12 : Les RICHOMME du milieu du XVe au tout début du XVIe siècle
- -page 19 : " Vrai comme un diamant du Canada "

 Voyage au pays de Jacques CARTIER par le Dr Gilles FOUCQUERON

La vie de l'Association en 2008

- -- page 21 : Réunion du 15 janvier 2008 (Galette des Rois)
- page 22 : 4 avril 2008: Escale à St Malo de Notre Dame de Rocamadour.
- page 23 : Régate des Zèbres, les 14 et 15 juin 2008
- page 24 : Assemblée Générale Ordinaire du 31 août 2008

Nouvelles familiales

Manifestations prévues en 2009.

<u>Pour obtenir des renseignements sur l'association</u> : contacter le Président, le secrétaire ou le chargé des preuves (voir les adresses et numéros de téléphone ci-après).

Pour faire partie de l'association :

Rappel de l'article 5 des statuts :

"Pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par la Commission Historique et des Preuves de l'Association qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées : filiation par documents écrits. Il faut être descendant direct de la Famille CARTIER, des Compagnons ou de leurs frères et soeurs, ainsi que de la belle-famille de Jacques CARTIER, les Des GRANGES. "

IMPORTANT:

Nous joignons à ce bulletin l'appel de cotisation 2009, au prix inchangé depuis 1992, (avec même une petite baisse lors du passage à l'euro: 21 euros = 137,75 frs, au lieu de 140 frs...) soit :

21 euros

Pour la bonne marche de l'association, nous vous serions reconnaissants de nous le réexpédier si possible par retour de courrier, et tout au moins <u>avant le 31 mars 2009</u>.

Le Conseil d'Administration décidera de la **radiation des adhérents non à jour**, après l'envoi d'une <u>unique lettre de rappe</u>l, si celle-ci n'est pas suivie de réponse.

Nous avons ainsi dû radier 1 0 adhérents, dont les noms ne figurent donc plus dans la liste.